

# VOUS AVEZ UN LOGEMENT À LOUER ?

Engagez-vous dans  
la location solidaire avec  
une Agence Immobilière  
à Vocation Sociale



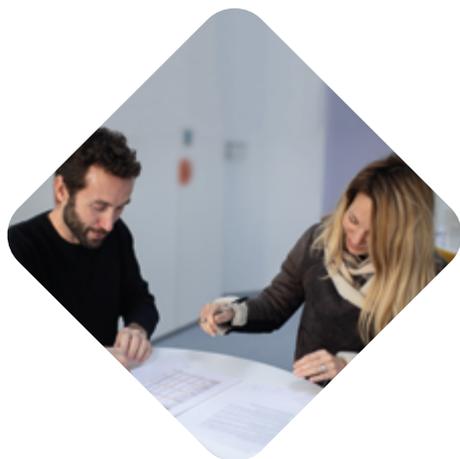
# Donnez du sens à votre patrimoine

**Vous avez un logement à louer ?**

**► Faites appel à une Agence Immobilière à Vocation Sociale**

Les Agences Immobilières à Vocation Sociale (AIVS®) sont des organismes à but non lucratif.

Avec elles, devenez acteur de la solidarité en louant votre logement à des personnes dans le besoin.



**”** L'idée de location solidaire nous a séduit après un échange avec l'AIVS®. Nous avons un interlocuteur sérieux et disponible qui s'occupe de la location et de la gestion courante de notre logement. Nous sommes aussi rassurés car nous savons que les éventuels impayés de loyer sont pris en charge. Cette sérénité n'a pas de prix. En plus, nous contribuons à faire quelque chose d'utile pour nos locataires. C'est notre façon d'être solidaires !”

**Christine P. / appartement de 3 pièces**

**Comme M. et M<sup>me</sup> P., faites confiance à une AIVS® ! Votre engagement permet à des personnes de se loger dignement.**

# Votre AIVS® : une experte en immobilier solidaire

◆ Elle détient la carte professionnelle d'agent immobilier et répond à l'ensemble des obligations légales et réglementaires de ce secteur.

◆ Elle est agréée par l'État « organisme d'intermédiation locative », c'est-à-dire spécialiste de la gestion locative à caractère social.

◆ Elle est labellisée par la Fapil, principal réseau national de la location solidaire.



Votre AIVS®  
est spécialiste de la  
gestion locative à  
caractère social

# Vos avantages

## ◆ Une location sereine :

un **intermédiaire unique**, une **gestion personnalisée** et des conseils en fonction de vos besoins, la possibilité de souscrire à une **assurance impayés** ou **garantie VISALE**, un soutien de proximité au locataire.

## ◆ Une fiscalité avantageuse :

une **réduction d'impôt** (en fonction de la baisse de loyer consentie et de la surface du logement) pouvant atteindre 65 % en signant une convention avec l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et une **prime de 1 000 à 3 000 €**.

## ◆ Une attention portée à votre patrimoine :

un accompagnement dans la durée pour **entretenir et valoriser votre logement**.

Jusqu'à **65%**  
de réduction d'impôts

Découvrez vos avantages fiscaux et vos engagements pour pouvoir en bénéficier grâce au simulateur de l'Anah sur [monprojet.anah.gouv.fr](http://monprojet.anah.gouv.fr)





## **Vous êtes intéressé ?** **Des professionnels sont à vos côtés !**

- 1** **Contactez votre AIVS®**
- 2** Prenez rendez-vous et échangez sur votre projet
- 3** Visitez ensemble votre logement
- 4** Signez le mandat de gestion
- 5** Votre AIVS® s'occupe du reste !



Votre Agence Immobilière à Vocation Sociale est membre de la Fapil, fédération associative qui s'engage depuis plus de 30 ans en faveur du logement pour tous grâce à l'action des propriétaires, des associations et au soutien de ses partenaires.

51 AIVS®

Près de  
**20 000**  
logements gérés

Plus de  
**3 000**  
ménages logés  
chaque année



**fapil**

Fédération  
des Associations  
et des Acteurs  
pour la Promotion  
et l'Insertion par  
le Logement

Avec le soutien : du  
Ministère chargé du  
logement ; du Ministère  
des solidarités et de la santé ;  
de la Délégation interministérielle à  
l'hébergement et à l'accès au logement ;  
de la Caisse de garantie du  
logement locatif social  
(CGLLS) ; de l'Agence  
nationale de  
l'habitat  
(Anah).

6, avenue du Professeur  
André Lemierre  
75020 Paris

contact@fapil.fr  
www.fapil.fr

